

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Deni JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004882

Rapport n°2.9 - Eclairage public - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

Eclairage public - Programme de travaux 2019 - Demande de subventions

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Eclairage public » recettes Urbain et péri-urbain	Montant du budget 2019 : 372 000 € (urbain) Montant de l'opération : 392 247 € (40% du montant HT des travaux)

Résumé :

Dans le cadre de la compétence éclairage public, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole va réaliser cette année un programme de travaux. Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions du Syded et de l'Etat.

La présente délibération liste les travaux concernés et les demandes de subventions s'y rattachant.

I. Zone Urbaine – programme 2019

Le programme de travaux d'éclairage public 2019 – Zone Urbaine susceptible de faire l'objet de demandes de subvention au SYDED est constitué des opérations ci-dessous.

A- Travaux neufs et rénovation

- Rue Victor Delavelle
- Rue de l'Avenir
- Sentier de l'Aiguille
- Avenue d'Helvétie
- Rue Beauregard
- Rue des Chalets
- Rue Mouillère
- Rue Fabre
- Rue du Crotot
- Rue de la Fontaine
- Rue de Chalezeule
- Rue Midol
- Rue Louis Duplain
- Rue Anatole France
- Rue Jules Ferry
- Rue des Andelys
- Rue du Stand
- Rue Pablo Picasso
- Rue Léonard de Vinci
- Rue Albrecht Durer
- Rue Square Van Gogh

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 320 000 € TTC soit 266 667 € HT.

B- Travaux de modernisation électronique

- Boulevard Léon Blum
- Boulevard Winston Churchill
- Boulevard John Fitzgerald Kennedy
- Rue Battant
- Rue Champrond
- Rue du Petit Battant
- Grapille de Battant
- Rue Ronchaux
- Rue Ernest Renan
- Rue du Cingle
- Rue de la Vieille Monnaie
- Rue du Chapitre
- Rue des Fusillés de la Résistance
- Rue de Dole

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 180 000 € TTC soit 150 000 € HT.

II. Zone Urbaine – opération Cœur de Ville 2019

Le périmètre de l'opération porte sur les rues suivantes :

- Avenue Arthur Gaulard
- Rue Petit Jean
- Rue Gustave Courbet
- Rue Luc Breton
- Grande rue
- Rue Pasteur
- Rue d'Anvers
- Avenue de la Gare d'eau
- Rue Charles Nodier
- Rue d'Alsace
- Rue Square Saint Amour
- Rue Leonel de Moustier
- Rue Lorraine
- Rue Bersot
- Rue de la Préfecture
- Rue Megevand
- Rue Lacré
- Rue Mairet
- Rue Granvelle
- Rue de la Bibliothèque
- Rue Moncey
- Place du Théâtre
- Rue de la République
- Rue Mayet
- Rue Gambette
- Rue Proudhon
- Rue du lycée
- Rue Girod de Chantrans
- Rue Emile Zola
- Rue des Granges
- Rue Morand
- Rue de l'orme de Chantrans
- Rue du Palais de Justice

Le montant prévisionnel des travaux est de 448 117 € TTC soit 373 431 € HT.

Dans le cadre de la convention « Cœur de Ville », une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 40% du montant HT.

Le SYDED sera également sollicité pour cette opération.

III. Zone Périurbaine – programme 2019

Le programme de travaux d'éclairage public 2019 – zone périurbaine susceptible de faire l'objet de demandes de subventions au SYDED est constitué des opérations suivantes.

A- Travaux neufs et rénovation

- Commune de Deluz : rue des Genévriers
- Commune de Saint-Vit : rue des Boucheries, rue Jean Moulin, rue de l'Industrie, rue du Fresne, rue des Diligences, rue Moulin du Pré, rue du Repos, rue des Fontaines, rue de la Vierge, rue du Collège, rue des Tilleuls
- Commune d'École-Valentin : rue de la Combe du Puits, rue du Vallon Épinal, rue de l'Amitié, rue du Vallon
- Commune d'Osselle-Routelle : rue de l'Écluse
- Commune de Roche-lez-Beaupré : rue des Savoyardes, rue des Acacias, rue des Plantes, Impasse des Cèdres, impasse des Épicéas, Impasse des Pins, Impasse des Mélèzes, Impasse des Sapins
- Commune de Fontain : hameau d'Arguel,
- Commune de Marchaux-Chaudefontaine : rue des Argentières
- Commune de Cussey-sur l'Ognon : route de Bussières, Grande Rue, Route Départementale 1

Le montant prévisionnel des travaux est de 120 000 € TTC soit 100 000 € HT.

B- Remplacement d'armoires isolées par de l'éclairage photovoltaïque

Le périmètre de l'opération porte sur les rues suivantes :

- Commune de La Chevillotte - La Grange de la Cudotte
- Commune de Noironte - Route de Chirey
- Commune de Amagney - Rue du Chazolot
- Commune de Les Auxons - Impasse ancienne gare
- Commune de Montferrand Le Château - Rue du Pré au Loup
- Commune de Braillans – Fontaine
- Commune de Busy - Le Comice
- Commune de Larnod - Rue des Fins du Verger, La Combe
- Commune de Grandfontaine - La Cocotte
- Commune de Nancray - Les Chênes – Route de Besançon
- Commune de Pirey - Chemin des Montboucons
- Commune de Pugey - Les Lhomme
- Commune de Rancenay - La Double Écluse, Route de Montferrand
- Commune de Morre - Route des Buis, Rue de la Vierge
- Commune de Thise - Rue Jean d'Abbas
- Commune de Chatillon le Duc - Chemin des Sondes
- Commune de École Valentin – Rue de la Prairie
- Commune de Fontain – Malpierre, Arguel

Le montant prévisionnel des travaux est de 103 500 € TTC soit 86 250 € HT.

Pour l'ensemble des travaux présentés dans la délibération, des subventions seront sollicités auprès du SYDED à hauteur de 40% des coûts HT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du SYDED et de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président